



QUE FAIRE EN CAS D'AES¹ ?

INFOS PRATIQUES

Numéro de téléphone du **service des urgences** le plus proche de chez vous

Numéro de téléphone de la **Médecine du travail**



LES 4 ÉTAPES À RESPECTER EN CAS D'ACCIDENT

1 CONDUITE À TENIR IMMÉDIATE



Ne pas faire saigner



Nettoyer abondamment la plaie à l'eau et au savon doux



Rincer abondamment



Sécher



Désinfecter pendant au moins 5 minutes avec un dérivé chloré (Dakin ou eau de Javel à 2,6 % de chlore actif diluée au 1/5) ou, à défaut, povidone iodée en solution dermique ou alcool à 70°



2 UN AVIS MÉDICAL EST INDISPENSABLE



Consulter par téléphone immédiatement le médecin référent AES ou le service des urgences du centre hospitalier le plus proche



Si un **traitement anti rétroviral** est jugé nécessaire par le médecin référent, la première prise est à prendre dans les 4 heures

3 DÉCLARATION D'ACCIDENT



Établir la **déclaration d'accident du travail** dans les 24 h ; indispensable à la garantie des droits de la victime



4 SUIVI POST-ACCIDENT



Les personnes accidentées doivent ensuite pouvoir **bénéficier d'un suivi adapté** en fonction du risque évalué afin de dépister une contamination (suivi sérologique...) et de repérer d'éventuels effets secondaires en cas de traitement postexposition

POUR EN SAVOIR PLUS

► www.dastri.fr/espace-dedie-pharmacie/

Autres fiches pratiques à consulter



► www.geres.org

Arrêté du 10 juillet 2013 relatif à la prévention des risques biologiques auxquels sont soumis certains travailleurs susceptibles d'être en contact avec des objets perforants



¹ AES : accident d'exposition au sang

POUR NOUS CONTACTER



NOUS ÉCRIRE
www.dastri.fr/contact

